

Communiqué de presse

Baie-Comeau, le 22 janvier 2015- Le conseil d'administration de Lumière boréale * CALACS de Baie-Comeau renonce à faire appel du jugement rendu par l'honorable juge Marc Paradis sur la poursuite reconventionnelle, pour donner suite au procès du 22 et 23 octobre 2014.

Le conseil d'administration a pris en considération les impacts financiers d'un appel, tout en tenant compte des impacts des 5 dernières années sur les services, l'équipe de travail et les administratrices. Selon le conseil d'administration, il est temps de tourner la page, de reprendre notre mandat de lutte tel que le reconnaît le jugement.

Selon l'avocate au dossier, il y avait des motifs pour faire appel, mais le conseil d'administration a trouvé plus important dans la conjoncture actuelle des dénonciations et l'emphase sociale mise sur la violence sexuelle de revenir à l'essentiel; soit les services aux femmes.

Durant ces 5 ans de démarches judiciaires, le CALACS a vécu ce que bien des femmes semblent vivre en allant dans le système judiciaire; longs délais, cause reportée, sentiment d'impuissance, d'attente, etc. Lorsque les deux compagnies d'assurance; Intact compagnie d'assurance et La Capitale Assurances Générales inc., ont décidé de régler hors cours sans aucune admission de part et d'autre, le CALACS n'a ni été consulté, ni donné son consentement. Au fil des procédures, il y a eu des réactions émotives, des grincements de dents, des retournements, des incompréhensions, mais en aucun cas, le CALACS, n'a remis en cause son mandat de défense de droits.

Les effets du jugement sont importants pour le centre, il faudra que le CALACS défraye les honoraires professionnels de l'avocate ainsi que ceux de madame Anne Gagné, anciennement employée au CALACS. Cependant cela n'affectera pas les services actuels puisqu'une réserve avait été constituée en ce sens. Le conseil d'administration tient à remercier les organismes et les personnes qui ont été présentes et ont soutenu le CALACS tout au long de ces démarches judiciaires.

La fierté du CALACS est de s'être tenu debout, comme de nombreuses femmes victimes de violence sexuelle, de ne pas avoir renoncé à notre mandat de défense de droit et continuera, plus que jamais, son travail d'information à la population... Ne dit-on pas que ce qui ne nous tue pas nous rend plus forts? Alors, c'est d'une voix forte, solidaire et décidée que nous disons : la violence sexuelle c'est assez! Cessons de tolérer l'intolérable!

-30-

Mylène Beaulieu
Administratrice du conseil d'administration
Lumière boréale * CALACS de Baie-Comeau